

Belgique : moins d'1 migrant sur 10 faisant l'objet d'un arrêté d'expulsion est effectivement expulsé

écrit par Julien Martel | 6 janvier 2020



Seulement 8,5 % des migrants qui ont fait l'objet d'un arrêté d'expulsion en Belgique finissent par être effectivement expulsés du pays, ont révélé de nouvelles statistiques gouvernementales.

Les données statistiques publiées par l'Office belge de l'immigration ont révélé que sur les 33 386 immigrés illégaux qui ont fait l'objet d'un arrêté d'expulsion en 2018, seuls 7 399 sont confirmés avoir quitté le pays, alors que seulement 2 842 personnes ont été effectivement expulsées, [rapporte](#) la Vlaamse Radio Television (VRT).

Selon la VRT, le retour réussi des migrants dans leur pays d'origine n'est pas seulement un problème unique à la Belgique. D'autres pays européens éprouvent également des difficultés à cet égard. L'un des principaux problèmes qui limitent le succès des expulsions est le manque d'assistance de la part des pays d'origine du migrant.

“Tout dépend de la coopération du pays d’origine”, explique Geert Devulder, porte-parole de l’Office belge de l’immigration. “De nombreux pays rendent difficile la délivrance des documents de voyage nécessaires, surtout si la personne en question ne les demande pas elle-même”.

“Avec l’Albanie, par exemple, l’UE a un accord de réadmission qui fonctionne bien”, a ajouté M. Devulder. D’autres pays comme ceux du Moyen-Orient et d’Afrique mettent souvent beaucoup de temps à délivrer les documents de voyage nécessaires pour que les migrants soient renvoyés chez eux. Dans de nombreux cas, ils ne les envoient pas du tout.

Il y a quelques jours, [Voice of Europe](#) a rapporté que la ville de Gand – la deuxième ville la plus peuplée de Belgique – a vu sa population de migrants presque doubler au cours des quatre dernières années seulement.

[Voice of Europe](#), le 21 décembre 2019.